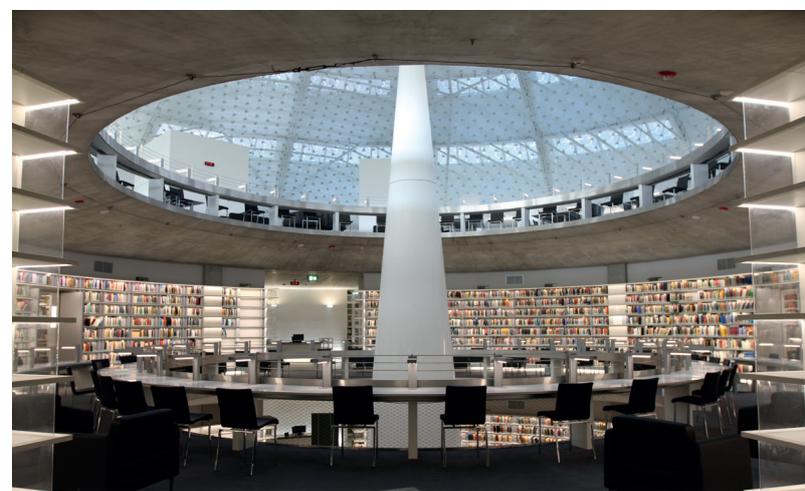


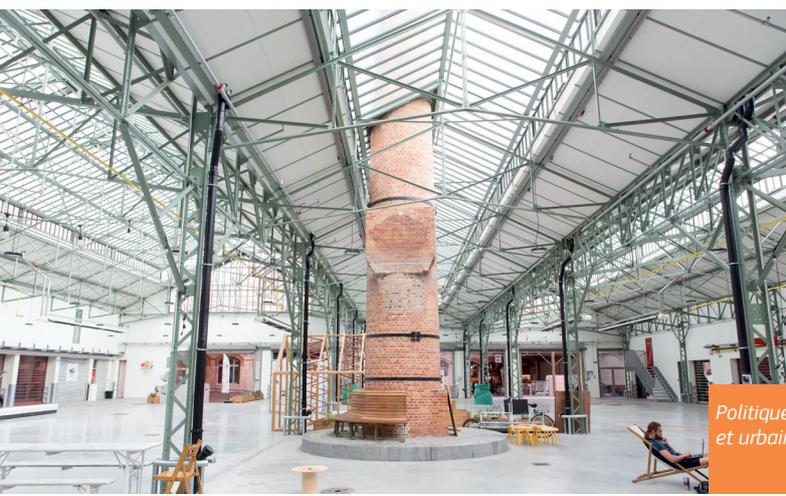


Commission
européenne

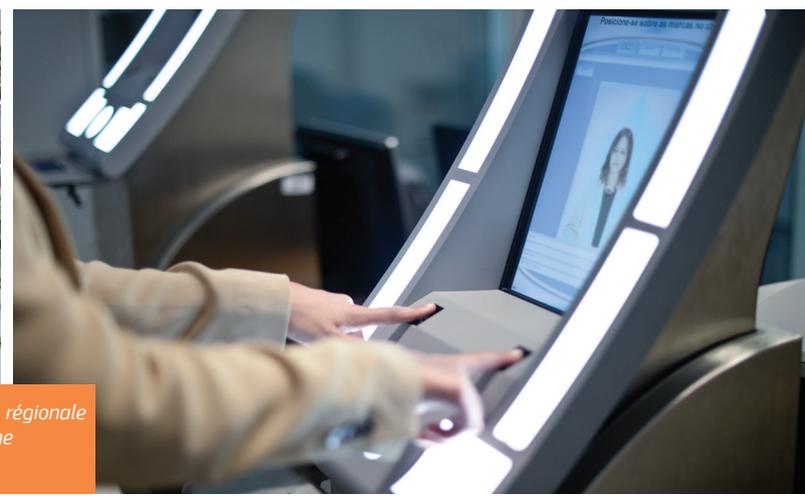


COMMUNIQUER LES OPÉRATIONS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE EN 2021-2027

Boîte à outils



Politique régionale
et urbaine



Photos de couverture:

La gare d'Orient à **Lisbonne, Portugal**, conçue grâce à des fonds accordés par l'UE pour faire partie intégrante d'un site d'expositions et d'un complexe commercial. ©Communautés européennes, 2002. Pour en savoir plus, consultez [le portail audiovisuel de la Commission européenne](#).

Une **tour d'observation** innovante avec un parcours naturel et éducatif entre la cime des arbres, construite avec le soutien de l'UE à **Krynica-Zdrój, en Pologne**. La photo fait partie de celles ayant remporté l'édition 2020 du concours de photographie de EUinmyregion. Bénéficiaire: Słotwiny Arena Sp. z o. o. ©Michał Skowronek Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [Kohesio](#).

Bénéficiant du financement du FEDER, le **pont de Pelješac** établit une liaison routière entre le continent et la Dalmatie du Sud, la région la plus méridionale de l'Adriatique en **Croatie**. ©MMPI/ [povezanahrvatska.eu](#). Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [Kohesio](#).

Le nouveau centre de ressources pédagogiques de l'université de **Chypre**, la **bibliothèque «Stelios Ioannou»**, offre toute une série de services de recherche et d'apprentissage. Le FEDER a permis de financer la construction de ce centre d'apprentissage. ©Université de Chypre / Kalia Christou (2020). Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [InfoRegio](#).

La **réhabilitation du caractère maritime du Mont Saint Michel, en France**, soutenue par des fonds de l'UE. ©Union européenne, 2014. Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [Kohesio](#).

Les locaux de **Be-Here**, installés dans un ancien bâtiment industriel complètement rénové grâce aux fonds accordés par l'UE, à **Bruxelles, en Belgique**. ©Union européenne, 2020. Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [InfoRegio](#).

Le **contrôle automatisé aux frontières (eGate)** à l'aéroport de **Lisbonne, au Portugal**, une initiative innovante mettant en place un système moderne de contrôle aux frontières, soutenu par le Fonds de cohésion. ©Union européenne, 2014. Pour en savoir plus, consultez [le portail audiovisuel de la Commission européenne](#).

Photos figurant aux pages 4 et 9:

L'imprimante 3D XL «Printing for Design», à Amsterdam aux Pays-Bas, est un projet financé par la politique de cohésion. ©Aectual. Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [Kohesio](#).

La **réhabilitation du caractère maritime du Mont Saint Michel, en France**, soutenue par des fonds de l'UE. ©Union européenne, 2014. Pour en savoir plus, consultez la page suivante: [Kohesio](#).

© European Union, 2024



La politique de réutilisation de la Commission européenne est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39 – <https://eur-lex.europa.eu/eli/dec/2011/833/oj?locale=fr>).

Sauf indication contraire, la réutilisation du présent document est autorisée conformément à la licence «Creative Commons Attribution 4.0 International» (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification. Pour toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres éléments non couverts par le droit d'auteur de l'Union européenne, l'autorisation doit être obtenue directement auprès des titulaires du droit d'auteur. L'UE n'est pas titulaire des droits d'auteur de certains des éléments figurant sur la couverture et à la page 4 de la présente publication.

Communiquer les opérations d'importance stratégique pour la période 2021-2027

Le cadre réglementaire pour la période de programmation 2021-2027 introduit un nouvel élément applicable aux programmes dans l'ensemble de l'UE: les «opérations d'importance stratégique». Chaque année, des milliers de projets sont financés à travers l'Europe au titre des fonds de la politique de cohésion. Les nouvelles dispositions du RPDC visent donc à **mettre en avant des opérations essentielles et emblématiques**, et à faire en sorte qu'elles **transmettent l'histoire du programme et la contribution de la politique de cohésion**.

Il incombe aux États membres et aux autorités de gestion de présenter les opérations d'importance stratégique. Lors de la phase de mise en œuvre, les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires communiquent et assurent la visibilité du soutien octroyé par l'UE. La Commission souhaite tirer parti de la visibilité des opérations d'importance stratégique lors des campagnes de communication.

L'objectif du présent document est d'inspirer les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires dans leur communication à propos des opérations d'importance stratégique. Le présent document s'inscrit dans le prolongement des questions et des discussions menées en septembre 2021 dans le cadre du séminaire technique sur les opérations d'importance stratégique, et en décembre 2021 dans le cadre du groupe d'experts en matière de communication «Inform EU».

Clause de non responsabilité:

Le présent document a été réalisé par les services de la Commission et n'engage en rien la Commission européenne. La Cour de justice de l'Union européenne est seule compétente pour donner une interprétation du droit de l'Union faisant autorité. Le présent document a pour objectif de donner aux États membres et aux autorités responsables du programme des exemples de communication et de mise en œuvre des opérations d'importance stratégique.



PROGRAMMATION DES OPÉRATIONS D'IMPORTANCE STRATÉGIQUE

Établir le cadre pour la période 2021-2027

01

Qu'est-ce qu'une opération d'importance stratégique?

Conformément à l'**article 2, paragraphe 5**, du RPDC¹, une «opération d'importance stratégique» est une opération qui apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs d'un programme et fait l'objet d'un suivi particulier et de mesures de communication particulières. La même définition s'applique aux programmes Interreg, même si des dispositions particulières sont énoncées dans le règlement Interreg².

Pourquoi choisir une opération d'importance stratégique?

L'objectif des dispositions relatives aux opérations d'importance stratégique est de garantir une plus grande visibilité au soutien apporté par l'UE, grâce au potentiel qu'offre la communication concernant des projets emblématiques financés par des programmes. Dès lors, la communication sur les opérations d'importance stratégique vise à raconter l'histoire du programme de façon symbolique et à contribuer à ce que les citoyens comprennent mieux les réalisations stratégiques.

Donner à ces projets une plus grande visibilité permet également de mieux faire connaître les avantages que présente l'UE pour la vie des citoyens. Ainsi, cette communication doit également transmettre l'histoire des valeurs essentielles de l'Union, et les principes horizontaux de la politique de cohésion, tels qu'énoncés à l'**article 2** du traité sur l'Union européenne et à l'**article 9** du RPDC. Ces valeurs et principes sont les suivants: le respect de la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, notamment les droits des personnes appartenant à des minorités, le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes, l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes et l'intégration de la dimension de genre, l'accessibilité pour les personnes handicapées, la promotion du développement durable et le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important».

Qui choisit les opérations qui figureront sur la liste?

Les **États membres** déterminent les opérations qui contribuent de façon significative à la réalisation des objectifs du programme.

Pour quels fonds les opérations d'importance stratégique doivent-elles être choisies?

Pour le **FEDER**, le **Fonds de cohésion**, le **FSE+**, le **FTJ** et le **Feampa**, il y a lieu de joindre au programme, à titre informatif, une liste des opérations d'importance stratégique prévues, accompagnée d'un calendrier (**article 22, paragraphe 3**, du RPDC).

Quels sont les types de projets qui peuvent constituer des opérations d'importance stratégique?

Une opération d'importance stratégique peut être n'importe quel type de projet individuel, un groupe de projets, ou bien une action/mesure.

¹ [Règlement \(UE\) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.](#)

² [Règlement \(UE\) 2021/1059 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions particulières relatives à l'objectif «Coopération territoriale européenne» \(Interreg\) soutenu par le Fonds européen de développement régional et les instruments de financement extérieur.](#)

En quoi une opération peut-elle revêtir une importance stratégique?

Ces opérations doivent être choisies en raison de leur «contribution importante». La définition de cette «contribution importante» varie en fonction du programme et du pays, et peut porter sur des enjeux pertinents, des besoins de développement, des plans nationaux ou régionaux et des actions à entreprendre dans le pays ou le programme concernés. Voici quelques exemples d'éléments pouvant être considérés comme ayant une importance stratégique dans un projet:

- **le caractère systémique d'une opération:** une opération sans laquelle les objectifs spécifiques pourraient ne pas être atteints ou être sérieusement freinés. Par exemple: un système de santé numérique, un système de billetterie commun pour les transports publics;
- **le caractère innovant:** une opération qui apporte un nouveau cadre à l'action ou au projet;
- **l'importance pour l'économie nationale, régionale et locale:** une opération considérée comme importante par la société. Par exemple: un centre régional de R&D, un périphérique autour de la capitale...;
- **le caractère spécial d'une opération:** en raison des particularités et des conditions locales, il ne peut exister que quelques projets de ce type. Par exemple: une plateforme de transit régionale;
- **le grand nombre de destinataires finaux ciblés** (par exemple les PME) **et/ou la catégorie de destinataires** (par exemple la jeunesse);
- **la dimension financière:** des ressources relativement importantes fournies par niveau de priorité.

Exemples d'opérations d'importance stratégique

Programme:	Une région plus verte	Des PME compétitives	Des régions de culture
			
Objectif spécifique:	Développer des systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents en dehors du réseau transeuropéen d'énergie (RTE-E)	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe	Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale
Opération d'importance stratégique	Créer et intégrer un système de pointe pour gérer les investissements dans les sources d'énergie renouvelables d'une région	Établir un centre régional pour l'entrepreneuriat et mettre en place un mécanisme permettant d'octroyer des subventions aux PME	Rénover sept sites du patrimoine culturel dans la région et améliorer leur accessibilité, et augmenter le nombre de visiteurs annuels
Importance stratégique:	Caractère innovant: mettre en place un cadre unique de gestion des SER	Caractère spécial: un centre régional unique	Grande importance pour l'économie régionale, en l'occurrence le tourisme
Budget:	Total: 250 000,00 EUR Cofinancement de l'UE: 212 500,00 EUR	Total: 45 000 000,00 EUR Cofinancement de l'UE: 25 000 000,00 EUR	Total: 12 000 000,00 EUR Taux de cofinancement de l'Union: 85 %
Calendrier:	Janvier 2023 à janvier 2025 (provisoire)	Début prévu au T1 2023, fin attendue au T2 2027	2022 - 2027

Veuillez noter qu'il s'agit uniquement d'exemples. Les opérations d'importance stratégique désignent des opérations qui apportent «une contribution importante à la réalisation des objectifs d'un programme».

Où et quand ces informations doivent-elles être fournies?

La liste des opérations d'importance stratégique prévues est incluse dans l'**appendice 3** du programme, accompagnée d'un calendrier (**article 22, paragraphe 3**, du RPDC), et est transmise par l'intermédiaire du portail SFC2021 au moment de la présentation du programme. Outre ce calendrier, il est conseillé d'ajouter les éléments suivants, si possible et si les informations sont déjà disponibles:

- une brève description des opérations d'importance stratégique, ou au moins les types d'opérations d'importance stratégique prévus,
- le budget prévisionnel (notamment la part de l'UE et la somme totale),
- les dates de début et de fin prévues, et
- tout autre élément pertinent aux fins de l'opération

L'appendice 3 ne doit pas dépasser 2 000 caractères, ces informations doivent donc être claires et concises.

Les opérations d'importance stratégique sont-elles obligatoires?

Les opérations d'importance stratégique sont obligatoires au titre de l'**article 22, paragraphe 3**, du RPDC, et tous les programmes financés par le **FEDER**, le Fonds de cohésion, le **FSE+**, le **FTJ** et le **Feampa** en prévoient donc au moins une (dans le programme). Idéalement, il est considéré qu'au moins une opération d'importance stratégique doit être présentée pour chaque objectif spécifique d'un programme. Il convient de trouver un équilibre dans le cadre du programme et de fixer le nombre d'opérations d'importance stratégique.

Comment puis-je choisir des opérations d'importance stratégique avant qu'elles ne soient sélectionnées?

Conformément aux dispositions du RPDC concernant la **programmation**, il est nécessaire de fournir une liste des opérations prévues au moment de la présentation des projets par l'intermédiaire de SFC2021. Dresser une liste d'opérations prévues ne préjuge pas d'une procédure de sélection adéquate lors de la **mise en œuvre**. Toutes les opérations prévues ne seront peut-être pas sélectionnées aux fins d'un financement, et d'autres pourront être sélectionnées à leur place. La liste des opérations prévues pourra donc être modifiée, mais la Commission devra en être informée (**article 73, paragraphe 5**, du RPDC). Les progrès des opérations d'importance stratégique devant être examinés par le comité de suivi (**article 40, paragraphe 1**, point g), du RPDC), les modifications du programme à ce sujet ne sont pas nécessaires.

En ce qui concerne la **sélection**, les règles, critères et procédures de sélection des opérations prévus à l'**article 73** du RPDC – qui sont non discriminatoires et transparents, garantissent l'accessibilité aux personnes handicapées et l'égalité entre les femmes et les hommes, tiennent compte de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, du principe du développement durable et de la politique de l'Union en matière d'environnement conformément à l'**article 11** et à l'**article 191, paragraphe 1**, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – devraient s'appliquer.

Notre programme ne comporte pas de projets à grande échelle...

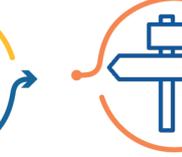
Les opérations d'importance stratégique ne doivent pas nécessairement correspondre à des projets nécessitant un budget important ou des interventions en matière d'infrastructures de grande ampleur. Les projets considérés comme étant essentiels aux fins du programme et qui apportent une «contribution importante à la réalisation des objectifs d'un programme» doivent être choisis comme ayant une importance stratégique.

Quels autres éléments relèvent des opérations d'importance stratégique?

Rôle du comité de suivi: conformément au rôle du comité de suivi, qui consiste à suivre la mise en œuvre du programme, le comité est également tenu, en vertu des dispositions du RPDC, de garder un œil sur les opérations d'importance stratégique. Le comité de suivi examinera les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'opérations d'importance stratégique (**article 40, paragraphe 1, point g**), du RPDC), c'est-à-dire que ces opérations doivent être régulièrement abordées lors des réunions du comité de suivi. Les mêmes informations seront transmises durant l'examen annuel des performances (conformément à l'**article 41, paragraphe 3**, du RPDC).

Sélection des opérations d'importance stratégique: l'**article 73** du RPDC s'applique à la sélection ainsi qu'à toutes les autres opérations, et l'**article 73, paragraphe 5**, du RPDC dispose en particulier que: lorsque l'autorité de gestion choisit une opération d'importance stratégique, elle en informe la Commission dans un délai d'un mois et lui communique toutes les informations pertinentes sur cette opération. Les États membres et les autorités de gestion devraient communiquer les informations pertinentes à la Commission via SFC2021, lorsqu'un nouveau type de document «Informations sur des opérations d'importance stratégique sélectionnées» a été créé aux fins de l'article 73, paragraphe 5, dans le cadre du module «Visibilité, transparence et communication». Le modèle à utiliser pour saisir les informations a été publié sur le [site web SFC2021](#).

Les différents stades de la mise en œuvre des opérations d'importance stratégique, ainsi que les principales exigences, les acteurs, le calendrier et la base juridique

	 Programmation	 Sélection	 Suivi	 Communication et visibilité	
Quoi?	La liste des opérations d'importance stratégique planifiées, accompagnée d'un calendrier	Sélectionner les opérations d'importance stratégique et en informer la Commission	Assurer le suivi de la mise en œuvre Fournir des informations pour les examens annuels	Garantir la visibilité du soutien, en particulier pour les opérations d'importance stratégique	Organiser une action ou une activité de communication
Qui?	État membre	Autorité de gestion	Comité de suivi L'État membre et les autorités de gestion concernées	État membre	Bénéficiaire
Quand?	Lors de la présentation du programme	Dans le mois suivant la sélection	CS: au moins une fois par an AR: une fois par an	Tout au long de la période 2021-2027	Pendant la mise en œuvre du projet
Article du RPDC	Article 22, paragraphe 3 Appendice 3	Article 73, paragraphe 5	Article 38, paragraphe 3, article 40, paragraphe 1, point g), et article 41, paragraphe 3	Article 46, point a)	Article 50, paragraphe 1, point e)

Veillez noter que les certains articles du règlement Interreg s'appliquent à Interreg, comme indiqué précédemment dans le présent document.

LA COMMUNICATION EST UN ÉLÉMENT ESSENTIEL

Assurer la visibilité des opérations
d'importance stratégique

02



Quelles exigences en matière de communication et de visibilité les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires des opérations d'importance stratégique doivent-ils respecter?

Les **États membres**, les **autorités de gestion** et les **bénéficiaires** font mention du soutien octroyé par les Fonds de l'UE, garantissent une plus grande visibilité et communiquent à propos des opérations d'importance stratégique et de leurs réalisations. Conformément à ces objectifs, l'emblème de l'UE et une déclaration de (co)financement sont des éléments essentiels en matière de visibilité. Ces exigences sont énoncées dans le chapitre Visibilité, transparence et communication du RPDC (**articles 46 à 50**) et dans l'**annexe IX**.

Quel est le rôle des États membres et des autorités de gestion?

Article 46, point a), du RPDC:

Chaque État membre veille:

- (a) *à la visibilité du soutien dans toutes les activités concernant les opérations soutenues par les Fonds, en accordant une attention particulière aux opérations d'importance stratégique.*

Les **autorités de gestion** occupent une place importante à cet égard, car la coopération entre les différents niveaux au sein d'un **État membre** permet de soutenir des actions de communication spécifiques et d'amplifier la portée des messages. En parallèle, l'autorité de gestion est naturellement perçue comme un partenaire de communication pour les projets: travailler au plus près des bénéficiaires contribue à renforcer la visibilité.

Pour démarrer la coopération, les **autorités de gestion** peuvent inviter les bénéficiaires à des événements externes ou liés à l'institution et au programme; intégrer des opérations d'importance stratégique dans la communication quotidienne par l'intermédiaire des canaux du programme; afficher les opérations d'importance stratégique sur les médias sociaux du programme; coordonner leur présence sur le portail internet unique; ou mettre en place d'autres activités pour promouvoir les réalisations.

En outre, l'**autorité de gestion** veille à ce que le contenu utilisé pour la communication et la visibilité, notamment par les bénéficiaires, soit mis à la disposition, sur demande, de la Commission, et sans toutefois entraîner de charge administrative ou de coûts supplémentaires importants pour les bénéficiaires ou pour l'autorité de gestion, conformément aux conditions énoncées à l'**article 49, paragraphe 6**, du RPDC.

Quel est le rôle des bénéficiaires?

Conformément à l'**article 50, paragraphe 1, point e)**, du RPDC:

1. Les bénéficiaires et les organismes mettant en œuvre les instruments financiers font mention du soutien octroyé par les Fonds à l'opération, y compris des ressources réutilisées conformément à l'article 62:

e) pour les opérations d'importance stratégique et les opérations dont le coût total dépasse 10 000 000 EUR, en organisant une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission et l'autorité de gestion responsable.

L'action ou activité doit représenter une occasion de rendre les travaux autour du projet visibles pour le public, et exposer les évolutions positives pour le pays et la région, c'est-à-dire l'importance du projet pour atteindre les objectifs spécifiques du programme.

C'est également un excellent moyen de montrer le lien entre les objectifs du projet, sa pertinence pour le développement national, et la contribution aux priorités de l'UE. Enfin, organiser des actions ou activités de communication offre aux citoyens un aperçu de la façon dont les projets sur le terrain rendent l'Europe plus compétitive, plus verte, plus connectée, plus sociale, et plus proche des citoyens.

Pourquoi l'article 50, paragraphe 1, point e), mentionne-t-il les projets dont le coût total dépasse 10 000 000 EUR? Existe-t-il une différence entre ces types de projets?

L'article 50, paragraphe 1, point e), du RPDC décrit les exigences qui s'appliquent à deux types de projets: les opérations d'importance stratégique et les opérations dont le coût total dépasse 10 000 000 EUR.

Comme mentionné précédemment, les opérations d'importance stratégique peuvent être définies par leur dimension financière, mais ce critère n'est ni requis ni exclusif (par exemple, une opération d'importance stratégique peut être un projet d'un montant de 250 000 EUR qui apporte une contribution importante aux objectifs du programme en raison de son caractère innovant, mais également un projet d'un montant de 12 500 000 EUR).

Le second type concerne tous les projets dont le budget dépasse 10 000 000 EUR, et 5 000 000 pour Interreg. Pour ces projets, une action ou activité de communication est également nécessaire, mais les exigences en matière de communication et de visibilité sont davantage renforcées pour les opérations d'importance stratégique.

Comment les responsables de la communication et les coordonnateurs en matière de communication sont-ils intégrés?

Le **responsable de la communication** d'un programme met en place des activités ciblées pour accroître la visibilité des opérations d'importance stratégique et permettre aux citoyens de comprendre ce que l'Union européenne fait pour eux. Conformément à la stratégie de communication globale du programme, décrite dans les chapitres relatifs à la communication, les responsables de la communication peuvent définir d'autres publics et outils de communication, des objectifs, des formats, et un budget, afin de trouver la meilleure façon de communiquer les opérations d'importance stratégique.

Il est fortement recommandé au **coordonnateur national en matière de communication** de collaborer étroitement avec le responsable de la communication, dans le but de renforcer la portée des messages et de coordonner la communication entre les Fonds.

À quoi peut ressembler une action ou activité de communication?

Pour garantir une plus grande visibilité, il est nécessaire d'organiser pour les opérations d'importance stratégique des actions ou activités de communication, conformes aux conditions énoncées à l'article 50, paragraphe 1, point e), du RPDC. L'action ou activité peut prendre de nombreuses formes.

Par exemple:



Veuillez noter que ce ne sont que des exemples.

Comment s'assurer que les actions ou activités liées aux opérations d'importance stratégique attireront l'attention?

Lors de l'organisation de l'action ou de l'activité, les bénéficiaires devraient s'inspirer de stratégies de communication qui fonctionnent bien dans le pays et dans le domaine du programme, et les adapter au projet concerné. Une planification minutieuse est nécessaire, et la mention du soutien de l'UE constitue un élément clé. Les bénéficiaires doivent utiliser l'emblème et la déclaration de (co)financement (**article 47** et **annexe IX** du RPDC) au cours de l'action ou activité. Pour une diffusion et une visibilité plus importantes de l'action ou de l'activité, les pratiques énoncées ci-après peuvent être prises en considération.

- L'établissement d'une **solide stratégie de communication** est essentiel pour garantir une bonne visibilité. Pour mener à bien des actions ou activités, l'organisation ne suffit pas: il est nécessaire d'établir une stratégie de communication à 360°.
- Les projets doivent contenir des informations relatives à leurs **réalisations**, c'est-à-dire «traduire» la mesure stratégique en résultats concrets, et illustrer la façon dont ces résultats améliorent la qualité de vie des citoyens.
- La participation des autorités de gestion, des **représentants** de la Commission et d'autres représentants célèbres ou de haut niveau renforcera l'intérêt des médias.
- Travailler avec des **journalistes** et créer des perspectives médiatiques et journalistiques autour de l'action ou de l'activité améliorera sa visibilité.
- Atteindre les **publics** du projet est important, mais en raison de l'importance de ces projets, l'action ou l'activité doit également toucher un public plus large, qui n'est généralement pas au courant des projets de l'UE.
- Les **médias sociaux** sont essentiels avant, pendant et après l'action ou l'activité. S'assurer que les bénéficiaires utilisent différentes plateformes et aient accès à des photos, des vidéos et du contenu audio pour les diffuser et avoir une meilleure visibilité.
- Le **soutien que les autorités de gestion apportent aux bénéficiaires** dans la communication est une méthode ayant prouvé son efficacité pour améliorer sa communication.

Comment les autorités de gestion peuvent-elles soutenir les opérations d'importance stratégique dans le cadre de leur communication?

En plus de s'assurer que les **bénéficiaires** mentionnent le soutien des Fonds de l'UE, soutenir les projets en respectant les exigences de visibilité et de communication les aide à organiser des actions et activités remarquables. Ainsi, les **États membres** et les **autorités de gestion** peuvent:

#1

Présenter aux bénéficiaires les responsabilités et engagements qui leur incombent avant le début de la mise en œuvre. Par exemple, organiser des réunions de lancement;

#5

Engager des agences ou des spécialistes de la communication pour fournir un soutien adapté à la communication des opérations d'importance stratégique. Par exemple, des experts des médias sociaux ou de la gestion d'événement;

#2

Proposer aux bénéficiaires plusieurs possibilités d'actions et d'activités de communication adaptées, en s'appuyant sur leurs expériences précédentes de projets similaires ou menés à grande échelle et sur les formats qui fonctionnent bien;

#6

Soutenir les bénéficiaires dans leurs relations avec les médias, par exemple en fournissant du contenu pour les communiqués de presse, notamment des citations (de l'autorité de gestion et de la Commission), et en indiquant les éléments pertinents à mettre en avant (par exemple le budget de l'UE);

#3

Eduquer et soutenir les bénéficiaires en ce qui concerne les obligations qui leur incombent. Par exemple, publier des lignes directrices sur les règles de communication et de visibilité, montrer de bons exemples, donner des conseils et des astuces sur l'utilisation de l'emblème de l'UE et de la déclaration de financement, etc

#7

Travailler avec les bénéficiaires sur la communication: faire équipe pour produire des vidéos, des podcasts ou d'autres contenus audiovisuels sur le projet, organiser des promotions payantes sur les médias (sociaux) et veiller à ce que les exigences de visibilité soient respectées;

#4

Organiser des webinaires et des formations pour les bénéficiaires des opérations d'importance stratégique, incluant, parmi d'autres sujets, la communication et la visibilité;

#8

Mettre en place toutes les autres activités de soutien qui semblent pertinentes aux fins du programme.

Que se passe-t-il si le bénéficiaire ne parvient pas à organiser une action ou activité de communication et à intégrer la Commission et l'autorité de gestion?

Le bénéficiaire des opérations d'importance stratégique a la responsabilité de mentionner le soutien reçu au titre des Fonds en respectant les dispositions particulières du RPDC (**article 50**). Si le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée (**article 50, paragraphe 3**, du RPDC). Les corrections doivent être gérées de la même manière que n'importe quelle autre correction financière appliquée conformément à l'**article 103** du RPDC

Quels sont les autres moyens de mettre en évidence les opérations d'importance stratégique?

Dans le but de diffuser des messages à propos des opérations d'importance stratégique auprès de différents publics et sur divers canaux de communication, il est recommandé aux États membres et aux autorités de gestion de mettre en place des synergies entre la stratégie de communication choisie pour les opérations d'importance stratégique et les autres exigences du RPDC en matière de visibilité. Ainsi, les États membres et les autorités de gestion peuvent:

- afficher les opérations d'importance stratégique sur le **portail internet unique** et sur les **sites internet du programme** (par exemple une section spécifique pour les opérations d'importance stratégique et leurs réalisations);
- renforcer le message entre les fonds, les programmes et les réseaux, et mettre les parties prenantes au courant, le **coordonnateur en matière de communication** prenant l'initiative de ce processus;
- multiplier les messages et promouvoir la coopération avec les nouveaux acteurs sur les **réseaux nationaux** (par exemple, Info-Point Europe, d'autres réseaux de communicateurs, des universités...);
- inclure des informations à propos des opérations d'importance stratégique dans la **liste des opérations**, dans un format standardisé (par exemple en utilisant le préfixe «OSI» avant le code unique de l'opération, comme indiqué à l'**article 49, paragraphe 3**, du RPDC, ou ajouter une colonne spécifique à propos des opérations d'importance stratégique dans la liste des opérations). Ces informations aideront à améliorer leur visibilité sur la carte et dans la base de données de Kohesio. En outre, les États membres, les autorités de gestion et les bénéficiaires sont encouragés à fournir du contenu supplémentaire pour la visibilité, comme des photos et des vidéos qui permettront d'alimenter Kohesio.

Comment les bénéficiaires peuvent-ils associer les représentants de la Commission et des autorités de gestion?

L'une des responsabilités des **bénéficiaires** est d'organiser une action ou activité de communication et d'y associer la Commission et l'autorité de gestion. Il s'agit également d'une occasion pour les bénéficiaires de présenter leur travail au public. Les bénéficiaires sont donc encouragés à collaborer étroitement avec l'**autorité de gestion** et à s'assurer que la **Commission** soit informée en temps voulu de l'action ou de l'activité de communication.

Pour la **Commission**, il est conseillé d'inclure dans l'invitation des détails essentiels sur le projet, la date, le lieu, la nature de l'action ou de l'activité, le format, le rôle que le représentant de la Commission doit y tenir (un rôle actif est préférable, par exemple un discours) et les résultats attendus. Idéalement, l'invitation est envoyée deux ou trois mois à l'avance.

En ce qui concerne la participation de l'**autorité de gestion**, il est conseillé aux bénéficiaires de collaborer étroitement avec elle pour déterminer la meilleure solution.

Il est considéré comme une **bonne pratique** pour les autorités de gestion d'informer la Commission des actions ou activités de communication à venir en lien avec des opérations d'importance stratégique par l'intermédiaire du module «Visibilité, transparence et communication» de [SFC2021](#).

Les autorités de gestion peuvent suivre cette pratique pour favoriser l'échange d'informations en temps utile, et assurer la liaison entre l'opération (d'importance stratégique) et la Commission. Veuillez noter que la responsabilité d'intégrer la Commission et l'autorité de gestion incombe au bénéficiaire.

D'autres noms peuvent-ils être utilisés pour communiquer à propos des opérations d'importance stratégique?

Dans le cadre de la communication aux citoyens et aux autres publics, il est important de mettre en avant deux dimensions des opérations d'importance stratégique:

1. la **dimension stratégique**, c'est-à-dire l'importance de cette opération en particulier, et son succès face aux problématiques et aux besoins du programme et du pays, et
2. la **dimension européenne**, c'est-à-dire reconnaître le rôle des opérations d'importance stratégique en tant que symboles de la politique de cohésion dans tous les États membres et toutes les régions.

La Commission propose une stratégie adaptée fondée sur ces deux dimensions, et un terme comme «**projet stratégique de l'UE**» permet de les regrouper.

Qu'en est-il des exemples et pratiques des autres États membres et autorités de gestion en matière de communication des opérations d'importance stratégique?

Il existe diverses stratégies de communication mises en place par les États membres et les autorités de gestion pour les opérations d'importance stratégique et d'autres projets similaires, ainsi qu'un ensemble de méthodes prouvées et recommandées aux fins de la communication. Voici quelques exemples qui peuvent être utilisés dans le cadre de la communication des opérations d'importance stratégique:





■ Publications Office
of the European Union